

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 avril 2026**

*Présents* : Fanny BELLARD – Alain BOLERY – Damien CHEVALIER – Mickaël DESMULES– Nicole DUSSEER ECLAIRCY – Joëlle GONACHON – Delphine JOYEUX – Sylvie LEVEQUE –MONTIBERT Jean-Luc - Antonio Paulo TERROSO – Frédéric VOLLE

*Absent(e)s excusé(e)s* : - Estelle DUCRAY (pouvoir à Alain BOLERY) - Patrick MILLET (Pouvoir à Nicole DUSSEER-ECLAIRCY) - Audrey BERAUD (pouvoir à Damien CHEVALIER) - Jean-Marc SUMIAN (Pouvoir à LEVEQUE Sylvie)

*Secrétaire de séance* : Alain BOLERY

Monsieur le Maire, donne lecture du Compte rendu de la séance du samedi 31 mars 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

### **I – Commission Communales : Désignation des membres des différentes commissions :**

Le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création de commissions municipales. Il n'y a d'obligation de créer que les commissions d'appel d'offre (art. L 1414-2 du CGCT).

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les 8 jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

La loi de réforme des collectivités territoriales a créé un article L 5211-40-1 du CGCT qui indique : « Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à [l'article L 2121-22](#), il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine. »

***Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'organisation des commissions telle qu'énoncés ci-dessous :***

COMMISSIONS COMMUNALES		
	Titulaire	Suppléant
Communauté de Commune du Pays de Charleu	CHEVALIER Damien - BERAUD Audrey	DESMULES Mickaël
Délégués au S.I.E.L. (Président des Propriétaires du Département de la Voie)	SUMIAN Jean-Marc	Alain BOLERY
Délégués au CNAAS (1 élu - 1 agent) (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales)	CHEVALIER Damien	Représentant du Personnel : CHAMBOHNER Julien
COMMISSIONS PRESIDÉES PAR LE MAIRE		
Commission des Impôts locaux	DESMULES Mickaël - MONTBERT Jean-Luc	BELLARD Fanny - VOLLE Frédéric
Commission d'Appel d'offres	MONTBERT Jean-Luc - BELLARD Fanny - JOYEUX Delphine	LEVEQUE Sybille - TERROSO Paulo - DESMULES Mickaël - MILLET Patrick
Commission Communale des Affaires Sociales (C.C.A.S)	DUCRAY Estelle - SUMIAN Jean-Marc - DUSSER ECLARCY Nicole - JOYEUX Delphine	
Commission de contrôle des listes électorales	LEVEQUE Sybille	
COMMISSIONS INTERNES DE TRAVAIL / peuvent être modifiées à volonté en cours de mandat		
Commission des Finances	SUMIAN Jean-Marc - LEVEQUE Sybille - VOLLE Frédéric - TERROSO Paulo	
Commission bâtiments publics Travaux et entretien	BOLERY Alain - MONTBERT Jean-Luc - TERROSO Paulo - DESMULES Mickaël - JOYEUX Delphine	
Commission chargée de la Voie et des réseaux divers (Assainissement Rural - Éclairage - Eau potable)	BOLERY Alain - MONTBERT Jean-Luc - TERROSO Paulo - SUMIAN Jean-Marc - BELLARD Fanny - DESMULES Mickaël	
Commission Urbanisme (P.L.U. - Aménagement du territoire - Environnement)	CHEVALIER Damien - BERAUD Audrey - BOLERY Alain - DUSSER ECLARCY Nicole - MILLET Patrick - DESMULES Mickaël - GOHACHON Joëlle - JOYEUX Delphine - LEVEQUE Sybille - MONTBERT Jean-Luc - SUMIAN Jean-Marc - TERROSO Paulo	
Affaires scolaires et Périscolaires (garderie, restaurant)	BERAUD Audrey - BELLARD Fanny - DUCRAY Estelle - MONTBERT Jean-Luc	
Commission chargée de la Communication avec la population	MILLET Patrick - VOLLE Frédéric - DUCRAY Estelle - CHEVALIER Damien - LEVEQUE Sybille - DUSSER ECLARCY Nicole	
Commission P.C.S Plan communal de sauvegarde	Chef de projet : BOLERY Alain Comité de pilotage : MONTBERT Jean-Luc - DESMULES Mickaël - GOHACHON Joëlle	

## **II – CCID (Commission Communale des Impôt Directs) Désignation de 24 personnes pour cette commission :**

La commune doit proposer au centre des impôts 24 personnes pouvant siéger à la Commission Communale des Impôts Directs 2026-2032. 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus.

Les personnes retenues seront informées. La commission se réunit au moins une fois par an à l'initiative de l'administration.

***Le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste présentée par Monsieur le Maire.***

## **III – Désignation des délégués au SIEL :**

Monsieur le maire rappelle la présentation du SIEL faite lors du conseil du 31/03/2026.

Il propose au conseil municipal de procéder à la désignation des 2 délégué(e)s. (1 titulaire et 1 délégué(e)).

***Le conseil municipal décide de désigner comme délégués du SIEL SUMIAN Jean-Marc (titulaire) et BOLERY Alain (suppléant).***

## **IV – Désignation du correspondant défense :**

Monsieur le Maire explique au conseil la nécessité de désigner un correspondant défense (CORDEF).

La désignation d'un CORDEF parmi les élus est une obligation (*voir instruction ministérielle du 8 janvier 2009*).

*Nota : cette fonction peut éventuellement être assurée par le Maire lui-même.*

Le rôle du CORDEF porte notamment sur :

- Relayer les informations relatives au Ministère des Armées, auprès des autres élus et des administrés, et être capable d'orienter les interlocuteurs vers les services concernés,
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, entre autres en direction des jeunes générations,
- Faciliter l'intervention des forces armées sur votre commune au profit de la population, en cas de déploiement suite à une catastrophe par exemple

***Le conseil municipal valide la désignation de CHEVALIER Damien, Maire, en tant que correspondant défense***

## **V – Ecole : fermeture d'une classe à Chandon :**

Le maire informe le Conseil Municipal de la décision de l'éducation nationale de fermer une classe à l'école de Chandon à la rentrée de septembre 2026 et laisse la parole à Mme JOYEUX Delphine qui explique les mobilisations en cours contre cette fermeture de classe :

L'Inspecteur Académique M GUILLERM s'est déplacé à l'école de Chandon hier après-midi et a rencontré les enseignants et des parents suite au blocage de l'école depuis mardi.

Différents courriers ont déjà été adressés dans lesquels plusieurs points ont été signalés :

- -Démographie : pas de baisse sur Chandon. Lotissement en phase de construction dont 13 lots pour du locatif (logements sociaux) = familles avec des enfants
- Locaux : trop petits pour accueillir une ou plusieurs classes de 30 élèves (prendre une photo de classe avec les bureaux pour 30 élèves)
- TPS : pas pris en compte mais existant (10) et ne pourront plus être accueillis si fermeture d'une classe donc partions à l'école privée de Charlieu qui les accepte car pas de mode de garde sur Chandon autres que les nourrices qui n'ont plus de places d'accueil à ce jour.

D'autres courriers sont en prévisions auprès des hautes autorités pour interpellier sur la situation de l'école.

M BOIRON de l'UNSA a signalé que le FCPE veut bien représenter les parents même si nous ne sommes pas adhérents le 4 mai avec les syndicats, la presse TV avec la présence de M VERMOREL MARQUES

Il faudrait, pour ce jour, mobiliser également le plus d'habitants possible. Mettre un message sur panneau pocket.

## **VI - Questions diverses :**

- Ressources Humaine :

Point sur situation d'un agent du service restauration (demande de rupture conventionnelle.)

Point sur les agents en congés maladie.

Voyage scolaire : agents communaux discussion sur une éventuelle prise en charge des heures supplémentaires dues à la sortie scolaire.

Le maire informe les Conseillers Municipaux que la mairie va avoir besoin de faire appel à des bénévoles courant mai afin d'assurer la cantine et la surveillance des enfants. Ces interventions sont à prévoir dans le cadre d'absence de certains de nos agents pour formation (les 7 et 22 mai 2026). Afin de se donner la possibilité de faire intervenir des bénévoles et leur faire signer une convention, il est nécessaire de prendre une délibération.

***Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision de faire appel à des bénévoles en cas de remplacement d'agents communaux absents pour toute la durée du mandat.***

- Social :

Explication sur la situation de familles chandonnaises vivant dans des logements non décentes.

- Sécurité :

Discussion concernant la route de Saint Hilaire : Vitesse, Pétition des riverains, feu tricolore, chemin piéton pour rejoindre le chemin de montalay.

**Fin de séance à : 23h15**

**Prochain CM le 09 juin 2026 à 20h30**

Délibérations du 21/04/2026 :

- 01-2026-D16 : Organisation des Commissions communales
- 01-2026-D17 : Proposition de candidats pour la CCID 2026-2032
- 01-2026-D18 : Désignation du Correspondant Défense
- 01-2026-D19 : Intervention de bénévoles au sein de la collectivité